

DEVENEZ

COORDINATEUR(RICE) DE PROJET DEJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Les Objectifs

- Réaliser une veille sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'actions en tenant compte des différents publics
- Être force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure

**PROCHAINE
SESSION**

**du 19/10/2026
au 15/10/2027**

En Île de France depuis 2019

DEJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

La formation

- Concevoir et conduire des projets d'animations
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention

Le titre

- BPJEPS Niveau 5 (équivalent BAC +2)
- Inscrit au RNCP sous le numéro 39930
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Date de publication : 09/12/2024
Date d'échéance : 04/12/2029
- Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorfi/id/JORFTEXT000050674969>)

Les compétences

- Bloc 1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation
- Bloc 2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
- Bloc 3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et / ou sportive
- Bloc 4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

Les prérequis

- Avoir 18 ans
- Justifier de la possession d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale / d'un diplôme de niveau 5 a minima OU
- Justifier d'une expérience d'animateur (professionnel ou bénévole) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 6 mois ou 1600h (attestation de la ou des structure(s))
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques de loisirs datant de moins d'un an à l'entrée en formation.

Les Modalités d'évaluation

- Mise en situation professionnelle, au choix sur : une situation d'animation d'équipe, ou d'accompagnement/tutorat, ou de formation/information + production d'un document écrit analysant l'expérience du candidat + soutenance orale et échange avec les évaluateurs
- Production d'un document écrit personnel analysant une démarche de conception d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive + soutenance orale et échange avec les évaluateurs
- Production d'un document écrit analysant la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive que le candidat a conduit + soutenance orale et échange avec les évaluateurs
- Production d'un document écrit portant sur l'expérience du candidat dans la mise en œuvre d'actions de développement de partenariats opérationnels, et de contribution aux dynamiques institutionnelles au sein d'une structure évoluant dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive + soutenance orale et échange avec les évaluateurs

Méthodes utilisées

Depuis 2019, Spor Formation s'appuie sur une mixité de méthodes pédagogiques afin de proposer un parcours de formation pratique et dynamique :

- PRATIQUE
- THÉORIQUE
- EXPÉRIENTIELLE
- COLLABORATIVE

DEJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

Equivalences et passerelles

<https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Poursuites de parcours et débouchés

- > Postes de cadre intermédiaire dans l'animation (coordinateur, responsable pédagogique, directeur adjoint de structure, chef de projet...)
- > DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquiers de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- > Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- > Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides liées à l'apprentissage

Simulateur de rémunération :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- > Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées

- > Une aide jusqu'à 4 500 € la 1ère année de contrat

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Complexe Sportif des Maradas
📍 6 Passage du lycée
95300 PONTOISE
✉ admin@sporformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Les lundis et jeudis en journée complète
- > Résultats de la session 25-26 :
Première session en cours

- > Coordinateur pédagogique :
Raphaël : 07.44.99.06.99 - raphaelsporformation@gmail.com
- > Tarifs :
Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE